

ANNEXE 1.1

GESTION DES MODIFICATIONS A COMPTER DU 10 SEPTEMBRE 2021

➤ **VERSION 4 DU DRR 2023 MISE EN CONSULTATION LE 2 SEPTEMBRE 2022**

Modifications majeures apportées à la version V3 du DRR 2023	
Transfert à venir des lignes Montréjeau-Luchon et Alès-Bessèges de SNCF Réseau à la région Occitanie	Chapitre point 1.6.3.4
Mise à jour des dispositions relatives à l'ETCS	Chapitre 2 points 2.3.10, 4.2.2.3, 4.2.3.1, 4.4.1
Intégration de dispositions sur la spécialisation de la LGV Paris-Lyon et la performance du matériel roulant pour LGV+ à horizon 2030	Chapitre 2 points 2.4.1 et 2.7
Intégration de la ligne T13 entre Saint Cyr et Saint Germain	Chapitres 2 et 3 points 2.4.6 et 3.2.4
Mise à jour des dispositions relatives aux données d'infrastructure	Chapitre 2 point 2.3.14
Mise à jour des dispositions relatives au dispositif de détection des défauts de roues des convois à l'entrée des lignes BPL et CNM	Chapitre 2 point 2.4.7
Précision des dispositions relatives au projet de développement Longuyon Bâle, LGV Paris-Lyon et axe Marseille-Vintimille	Chapitre 2 point 2.7
Précision des dispositions relatives aux badges CANIF (interlocuteur unique et développement d'un outil commun à l'ensemble des entreprises ferroviaires)	Chapitre 3 point 3.2.6 et annexe 3.2.3
Mise à disposition de 6 procédures pour accompagner les entreprises ferroviaires dans la réalisation de la vérification de la compatibilité	Chapitre 3 point 3.4.1
Précision des entités de SNCF Réseau impliquées dans le processus d'attribution des sillons	Chapitre 4 point 4.1.4
Intégration de dispositions sur le plan d'exploitation à 5 ans	Chapitre 4 point 4.2.2.1.1
Mise à jour des dispositions relatives à la compatibilité des offres issues de la trame et du préconstruit	Chapitre 4 point 4.2.2.3
Précision sur les ouvertures supplémentaires de lignes, gares et postes en phases de pré-construction, construction et adaptation	Chapitre 4 points 4.2.2.2, 4.2.2.4, 4.2.2.5 et annexe 3.6
Mise à jour des dispositions relatives au programme de refonte de la capacité (TTR)	Chapitre 4 point 4.9
Intégration de prestations optionnelles relatives à la coordination de la gestion de crise	Chapitre 5 points 5.1.6.4, 5.4.4 et annexe 5.4
Intégration de nouveaux services de communication/liaison radio GSM avec les trains (GSM-R et GSM-GFU)	Chapitre 5 points 5.1.7.3, 5.5.3 et annexe 5.4
Mise à jour des dispositions relatives aux pénalités pour non-utilisation et annulation de sillons attribués	Chapitre 5 points 5.7.3, 5.7.4, 5.10.1 et 5.10.1.4
Mise à jour des dispositions relatives à la fixation des objectifs SAP	Chapitre 5 point 5.8.2 et annexes 3.1 et 3.2.1
Intégration de dispositions relatives à la phase de « stop circulation »	Chapitre 6 point 6.3.3.4
Mise à jour des outils d'information et de suivi des trains	Chapitre 6 point 6.4
Précisions apportées sur les principes de la GOC et notamment sur les acteurs et leurs missions	Chapitre 6 point 6.3.1
Mise à jour des informations relatives aux offres de services d'autres exploitants d'installations de service	Chapitre 7 points 7.2.2, 7.2.3, 7.2.4 et annexe 7.11

Mise à jour des dispositions relatives aux procédures de réclamation et notamment introduction d'une prescription de 6 mois en cas d'absence de réponse à la proposition de SNCF Réseau	Annexes 3.1 et 3.5
Ajout de nouvelles offres SI (Open GOV études, e-avis de passage, ...) Modification tarifaire des offres SI (flux sillons et circulation, Durandal 2, ...) Modification tarifaire des offres de formation SI (ORE)	Annexe 5.3
Mise à jour des annexes relatives à la facturation	Annexes 5.5 et 5.6
Intégration de nouvelles règles sur le taux d'abattement pour les clients pour le barème des demandes en phase d'adaptation et sur les seuils des modifications importantes effectuées par SNCF Réseau	Annexe 5.8

➤ **VERSION 3 DU DRR 2023 PUBLIEE LE 1^{er} SEPTEMBRE 2022**

Modifications majeures apportées à la version V2 du DRR 2023	
Ajout des tarifs exécutoires des prestations minimales	Chapitre 5 point 5.1.5 et annexes 5.1.1, 5.1.2, 5.1.3, 5.2 et 5.4
Ajout d'une annexe 5.1.3 concernant la tarification différenciée	Chapitre 5 point 5.7.5.2 et annexe 5.1.3
Modification de la redevance pour le remisage en gares de voyageurs	Chapitre 7 point 7.3.5.7 et annexes 7.8 et 7.9

➤ **VERSION 2 DU DRR 2023 PUBLIEE LE 17 JUIN 2022**

Modifications majeures apportées à la version V1 du DRR 2023	
Modification de la date de l'échéance de mise en conformité des terminaux GSM-R, reportée au 30 juin 2022	Chapitre 2, point 2.3.12
Suites de l'avis défavorable de l'ART n°2022-017 sur les prestations de : <ul style="list-style-type: none"> a. remisage de matériel roulant de nuit sur les voies principales de gares voyageurs b. combustible c. radio locale d'entreprise d. consignation caténaire e. occupation des voies de service sans mouvements ferroviaires réguliers f. utilisation par les embranchés de voies de service g. manœuvre d'installations de sécurité simples h. relevage du matériel roulant 	<ul style="list-style-type: none"> a. Point 7.3.5.7 + annexes 7.8 et 7.9 b. Point 7.3.8 c. Point 7.4.1.1 d. Point 7.4.2.1 + annexes 7.8 et 7.9 e. Point 7.4.2.2 f. Point 7.4.2.3 g. Points 7.4.2.4 et 7.4.2.5 + annexes 7.8 et 7.9 h. Point 7.4.2.6

➤ **VERSION 1 DU DRR 2023 PUBLIEE LE 10 DECEMBRE 2021**

Modifications majeures apportées à la version V0 du DRR 2023	
Modification de la date de l'échéance de mise en conformité des terminaux GSM-R, reportée au 14 avril 2022	Chapitre 2, point 2.3.12
Insertion d'un lien vers la carte Gabarit GB	Chapitres 2 et 3, points 2.3, 2.3.4 et 3.4.3

Ouvertures supplémentaires de lignes, gares et postes en phase de construction de l'HDS : intégration d'un mécanisme de prise en charge des coûts supplémentaires d'ouverture si les circulations du demandeur ne se matérialisaient finalement pas	Chapitre 4, point 4.2.2.4
Ajout d'une disposition relative à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	Chapitre 4, point 4.2.6.4
Précisions relatives aux règles applicables pour la phase de transition SOCLE/DECOFER	Chapitre 5
Modification de la tarification du service GSM-R Priorité 4 (forfait annuel de 5 000 € HT)	Chapitre 5, point 5.5.3 (+ annexe 5.4)
Evolution des règles de fixation des objectifs annuels du SAP pour le gestionnaire d'infrastructure afin de les aligner sur celles applicables aux entreprises ferroviaires	Chapitre 5, point 5.8
Arrêt du projet GOC 2.0	Chapitre 6, point 6.3.2.2
Modification du plafond d'indemnisation, fixé à 60 K€	Annexe 3.1
Modification du prix unitaire de la redevance du Flux circulation, fixé à 0,00013€ par HDS et par train.km circulé	Annexe 5.3
Modification de la tarification des webservices Gesico et DSDM par des forfaits progressifs en fonction des trains-km circulés	Annexe 5.3
Fusion GESICO/DSDM : modification des seuils d'accès et de formation :	Annexe 5.3
Arrêt des sessions de formations en présentiel Gaïascope	Annexe 5.3
Modification des dispositions relatives au dispositif incitatif réciproque (IR) : <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'abattement sur les pénalités DSA des EF - Nouveaux seuils de modifications importantes intégrant une composante proportionnelle à la longueur du sillon - Exclusion du périmètre IR des sillons répondus sur une partie du parcours 	Annexe 5.8

➤ **VERSION 0 DU DRR 2023 MISE EN CONSULTATION LE 10 SEPTEMBRE 2021**

Modifications majeures apportées à la version V4 du DRR 2022	
Modification de la procédure de délivrance des clés de cryptage	Chapitre 2
Précisions relatives aux projets d'équipement en ERTMS	Chapitre 2
Modification de l'article 5 relatif à la Fourniture d'énergie électrique	Annexe 3-2-1
Traitement des demandes de sillons : <ul style="list-style-type: none"> • Demandes au service (DS) de modification et de suppression • Clarification de l'ordre de traitement des Demandes Tardives de Sillons (DTS) • Etat des réponses 	Chapitre 4
Modification de l'outil de comptage de l'énergie : fin de SOCLE, remplacé par DECOFER (sous maîtrise RTE)	Chapitre 5 et annexe 5.1.2
Introduction d'une nouvelle redevance en cas de stationnement de rame de nuit sur voie principale en gare voyageur	Chapitre 5 et annexe 5.4
Suppression de la redevance particulière « Pasilly-Le Creusot et Le Creusot-Mâcon » (anticipée d'une année car recettes attendues supérieures aux prévisions)	Chapitre 5 et annexes 5.1.1 et 5.2
Engagement de l'amélioration de la qualité de service sur les installations de service en contrepartie des hausses tarifaires proposées en décembre 2020	Chapitre 7 et annexe 7.8
Précisions apportées sur stratégie industrielle et commerciale pour les voies de service, précisions sur l'évolution de la tarification des VS pour l'HDS 2023	Annexe 7.8